



# LA ROBUSTESSE DES RESEAUX FACE AUX CRISES

**'La nécessité d'une approche « système », de la collecte au stockage ultime'**

**Vendredi 28 septembre 2012**

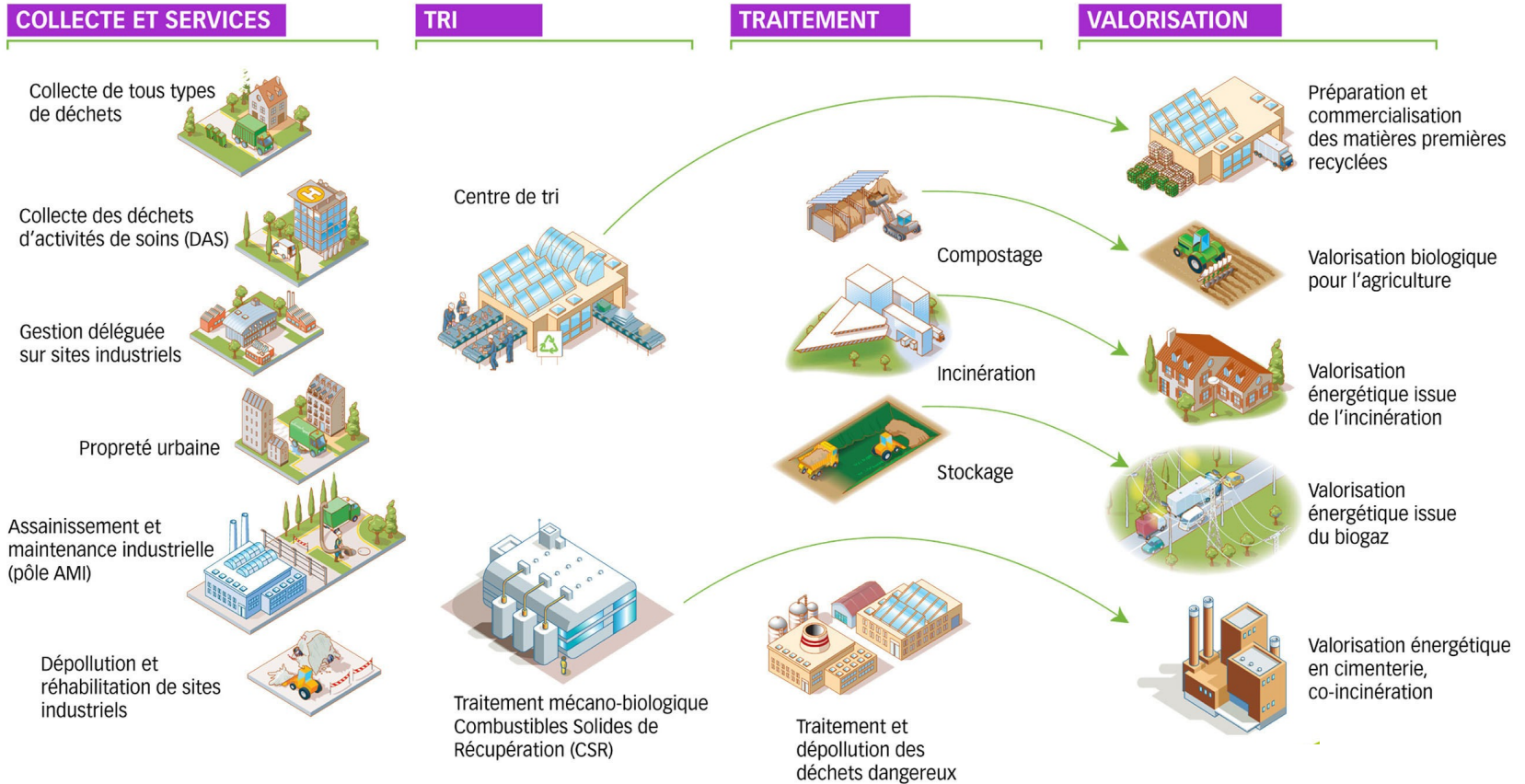


**Hervé DEZ**  
**Directeur délégué**  
**SITA Région Centre Est**

**DE LA SUITE**  
**DANS VOS DÉCHETS**

# > Le cycle des déchets

■ Pour une gestion globale et maîtrisée des déchets :  
de la collecte au traitement en passant par la valorisation





## > Les éléments déclencheurs qui vont impacter une crise

- **Crise économique** - Arrêt provisoire ou définitif d'une filière structurante pour le traitement de déchets ou la valorisation de matières
- **Crise sanitaire** (épizootie de fièvre aphteuse, pandémie grippale, etc.)
- **Arrêt programmée** d'une usine
- **Grèves** (exploitant, transport, etc.)
- **Destruction** d'un outil structurant
- **Changement** de réglementation
- **Conjugaison** de plusieurs phénomènes



## > Première illustration : Cas des ordures ménagères en grande région lyonnaise [1/3]

### ■ Fonctionnement normal

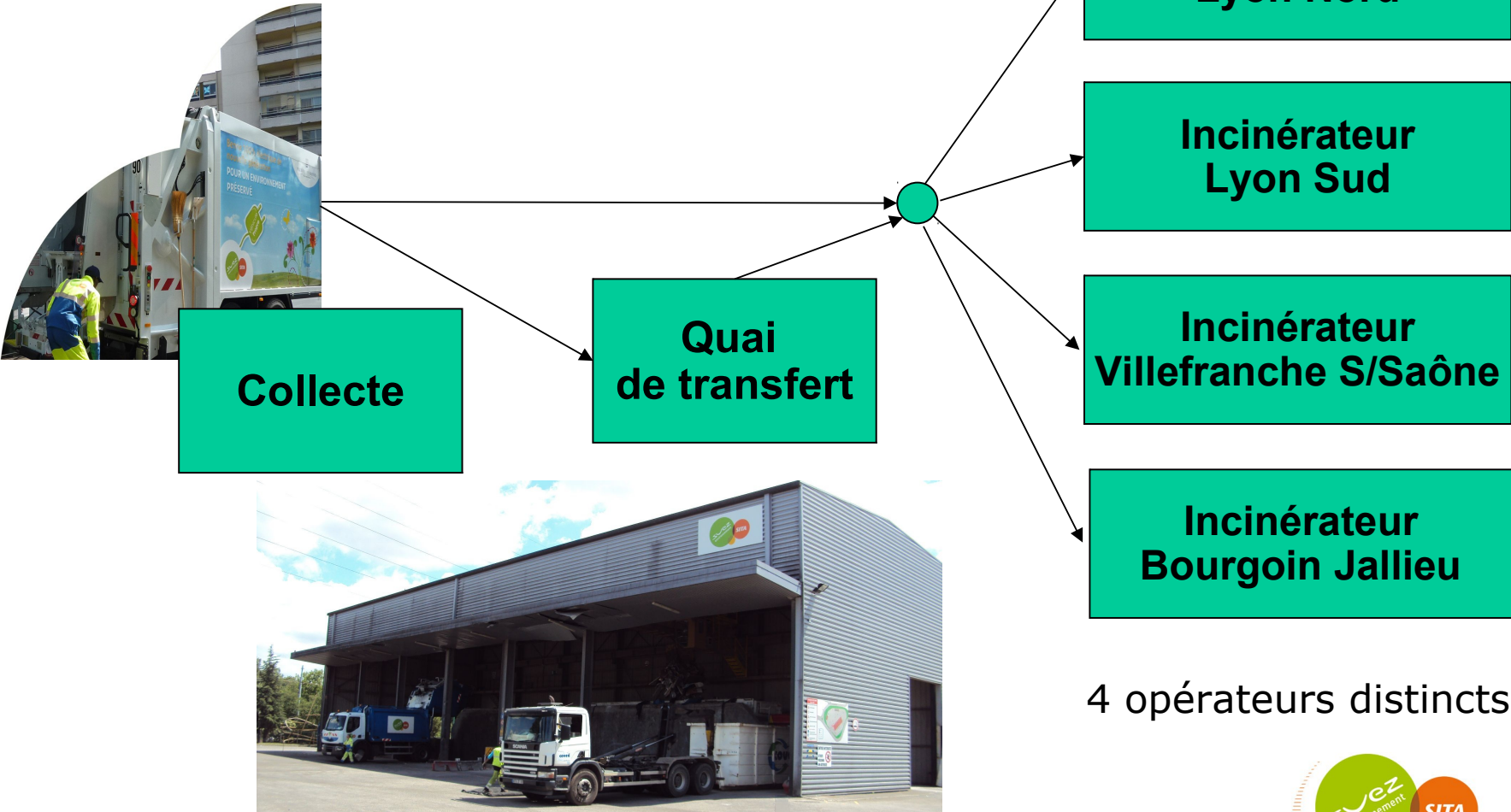
- Collecte des ordures ménagères en benne
- Apport direct vers l'un des trois incinérateurs  
OU
- Passage par un quai de transfert et apport vers un incinérateur

### ■ Fonctionnement dégradé

- Collecte des ordures ménagères en benne
  - Fermeture de deux incinérateurs pour maintenance annuelle et panne du troisième
- Nécessité de trouver de nouveaux exutoires

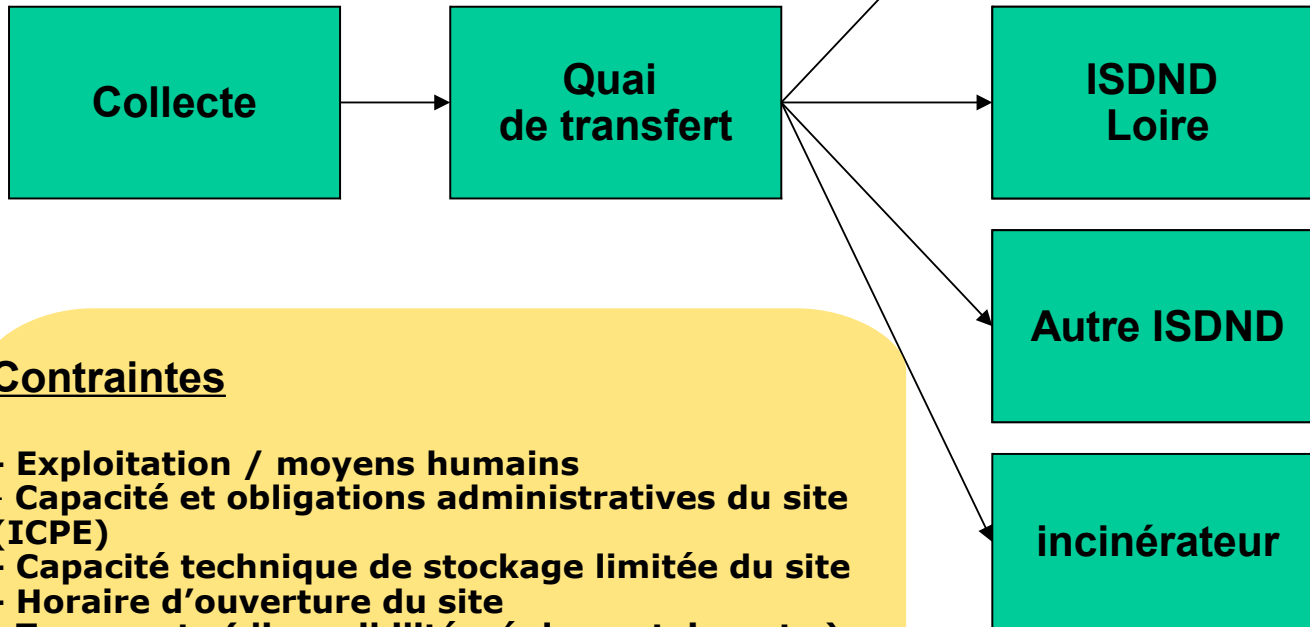
# > Première illustration : Cas des ordures ménagères en grande région lyonnaise [2/3]

## ■ Fonctionnement normal



# > Première illustration : Cas des ordures ménagères en grande région lyonnaise [3/3]

## ■ Fonctionnement dégradé



### Contraintes

- **Exploitation / moyens humains**
- **Capacité et obligations administratives du site (ICPE)**
- **Capacité technique de stockage limitée du site**
- **Horaire d'ouverture du site**
- **Transports (disponibilité, réglementaire, etc.)**
- **Capacité administrative des exutoires (ICPE) à réceptionner**
- **Autres (barrières de dégel, grève transport, etc.)**
- **etc.**

### Contraintes

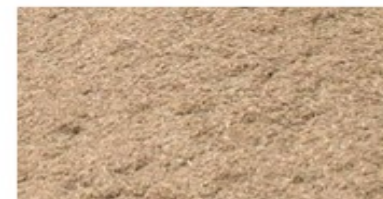
- Capacité de traitement limitée
- Capacité technique et d'exploitation
- Horaires déterminés par Arrêté Préfectoral
- Zone de chalandise délimitée par les plans Départementaux  
Nécessité d'une autorisation administrative afin de modifier temporairement les conditions d'exploitation
- Absence de coordination

# > Deuxième illustration : Cas 'structurel' du bois B en Région [1/5]

## Situation actuelle en matière de gestion des déchets de bois :

Les déchets de bois représentent en France un **volume annuel considérable** :  
**+ 15 M de tonnes** produites annuellement pour l'ensemble des catégories de déchets de bois

- Ce gisement est constitué principalement de « connexes » directement issus d'industries des **1ère et seconde transformations du bois**. Cette fraction, constituée de bois propre puisque directement issu de la forêt, est aujourd'hui très bien valorisée, en premier lieu en recyclage matière pour la fabrication de panneaux de particules, et deuxièmement en bois énergie.



- Le second gisement de déchets de bois est celui des **déchets non dangereux**, qui regroupe les classe A et B, gisement estimé à plus de **4 M de tonnes/an** en France pour les seuls déchets des activités du bâtiment
- Les déchets de **bois « propres » ou déchets de classe A** trouvent pour l'instant aisément des filières de valorisation matière et énergétique.
  - Mais pour les déchets de bois pollués par divers traitements tels que **les bois classe B**, **il y a en régions Rhône-Alpes – Auvergne un manque structurel de filières de valorisation.**



## > Deuxième illustration : Cas 'structurel' du bois B en Région [2/5]

### Ce manque structurel de débouchés de valorisation s'explique par:

- Aucune filière en Rhône-Alpes = transport à longue distance, environ 500 km
- Oligopole de quelques acteurs (panneautiers des Vosges et de l'Italie) en difficultés technique et/ou économique régulières
- Une filière de valorisation énergétique du bois B quasiment inexistante en Rhône-Alpes



### Instabilité régulière sur cette filière et manque de visibilité sur la réglementation

- Nos plates-formes sont saturées de façon récurrentes, elles présentent des fonctionnements dégradés en matière d'exploitation et de sécurité, des risques incendie, etc.
- Problèmes amont au niveau des collectes, engorgement des déchèteries,
- Constat de pratiques de « valorisation » sujettes à caution.



## > Deuxième illustration : Cas 'structurel' du bois B en Région [3/5]

- **Ce manque structurel de débouchés de valorisation conjugué à d'autres phénomènes conjoncturels crée régulièrement des crises plus ou moins aiguës**

La filière industrielle du panneau de particules est perturbée par deux contraintes majeures dont l'ampleur est croissante

- **Un premier blocage** provient de la **crise économique** et notamment européenne, laquelle a ralenti la demande du marché pour le panneau de particule.  
Toutes les usines de fabrication de panneaux ont donc baissé leur niveau de production, certaines sont même à l'arrêt complet depuis plusieurs mois.  
Mécaniquement, le besoin de matière première a donc fortement diminué, et l'offre de bois de classe B a dépassé la demande.
- **Un deuxième blocage** provient de **l'exigence croissante des normes qualitatives** du panneau de particules. Les fabricants privilégient de plus en plus les matières les plus « nobles » pour fabriquer leurs panneaux.  
Les déchets de bois de classe B sont peu à peu remplacés par des déchets de bois de classe A.
- Parallèlement, l'ensemble des acteurs du marché du tri et de la valorisation **ont développé le tri et le recyclage** du bois B.

## > Deuxième illustration : Cas 'structurel' du bois B en Région [4/5]



Stock amont

?



Stock aval

?

En définitive, environ un tiers du gisement de bois B collecté sélectivement n'a **aujourd'hui plus d'autre exutoire technique possible** que l'enfouissement en ISDND.

Le Bois B devient pour une partie un déchet ultime puisqu'il ne peut plus être recyclé dans des conditions techniques et économiques normales.

**Des gisements qui étaient hier valorisés se retrouvent donc aujourd'hui sans filière de valorisation.**

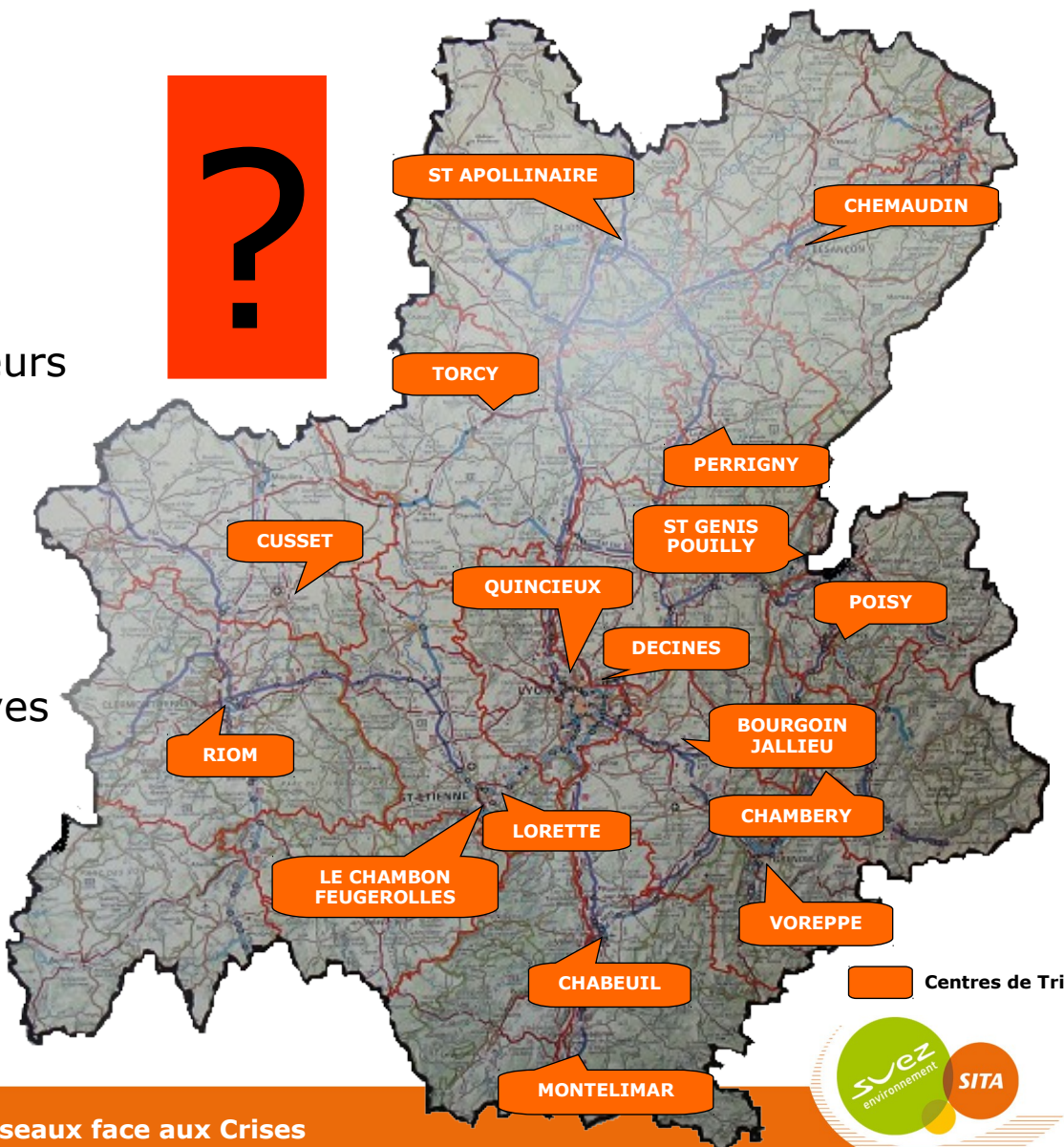
Cette situation n'est sans doute que transitoire, mais le contexte macro-économique actuel laisse à penser qu'elle pourrait durer encore de nombreux mois, temps nécessaire à la réorganisation globale de la filière.

## > Deuxième illustration : Cas 'structurel' du bois B en Région [5/5]

### ■ Un exutoire temporaire possible : les ISDND

#### CEPENDANT

- Une multitude d'interlocuteurs locaux, départementaux, régionaux.
- Des informations diffusées partielles ou erronées.
- Des décisions administratives contradictoires.
- Une difficulté dans la prise de décision.
- Mise en place REP Meubles



## > Troisième illustration : Cas de la valorisation des mâchefers





## > Des propositions pour mieux appréhender la complexité du fonctionnement des réseaux [1/2]

### **De la vulnérabilité d'une situation à la capacité à travailler collectivement en mode dégradée mais anticipé pour assurer la continuité du service en toute circonstance**

- **IDENTIFIER les principaux risques de rupture et leurs degrés de répétitivités et d'intensité de la chaîne de gestion des déchets au niveau d'un territoire**
  - Fermeture programmée ou accidentelle d'un ISDND, d'un IUOM,
  - Fermeture d'un axe routier, grève des transporteurs, phénomènes météorologiques,
  - Arrêt conjoncturel ou structurel d'une filière de traitement et/ou de valorisation, etc.
  
- **ANALYSER** les cas identifiés, **DEFINIR pour chacun des mesures préventives** (administratives, organisationnelles, techniques, etc.), **MAITRISER les leviers de diminution de la 'vulnérabilité'**.
  - Coordination des exploitants sur un territoire sur les arrêts programmés de maintenance d'un IUOM,
  - Etablissement d'arrêtés modificatifs pour certaines ICPE prévoyant des conditions d'exploitations spécifiques pour des situations potentielles spécifiques (horaires d'ouverture et d'exploitation, volume de déchets autorisés, etc.),
  - Développement de solutions logistiques et Industrielles adaptées, etc.

## > Des propositions pour mieux appréhender la complexité du fonctionnement des réseaux [2/2]

### ■ **METTRE EN PLACE en place une cellule régionale**

- qui s'active en cas de crise conjoncturelle et/ou structurelle,
- qui coordonne les différents acteurs face à la 'crise',
- qui garantit la transversalité des informations.

### ■ **DISPOSER d'un outil d'aide à la décision par des systèmes d'info dynamiques**